



FIDU BRETAGNE
EXPERTISE COMPTABLE

M. FLORENT
LAVENIR

vendredi 23 janvier 2015

Sommaire.....	2
1. Vos données personnelles et professionnelles.....	3
2. Vos chiffres clés	5
4. Le détail des calculs des régimes obligatoires	9
5. Les contrats supplémentaires facultatifs.....	12
6. Les pensions de réversion.....	13
7. Annexe(s)	14
8. Les questions que nous nous poserons, avec vous, pour définir votre stratégie retraite.....	16
9. Simulations.....	19

1. Vos données personnelles et professionnelles

Vos données personnelles



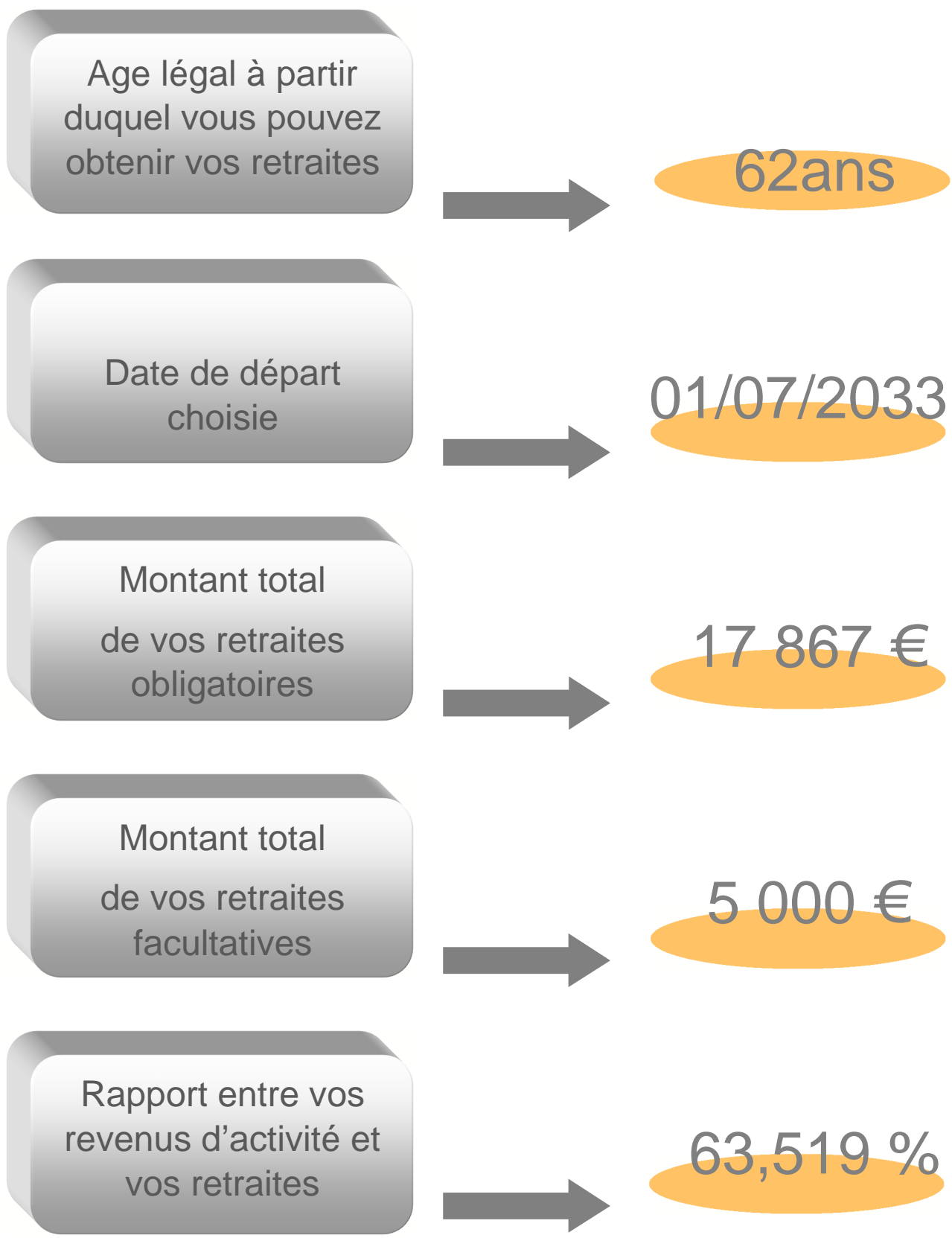
Nom	LAVENIR
Prénom	FLORENT
Date de naissance	18/06/1971
Situation matrimoniale	Marié(e)
Nombre d'enfants	2 enfant(s)

Vos données professionnelles



Statut actuel	TNS
Caisse d'affiliation actuelle (TNS)	RSI groupe Artisanal
Revenu professionnel actuel net	36 000 €

2. Vos chiffres clés



Nombre de trimestres nécessaires
pour le déclenchement du taux plein



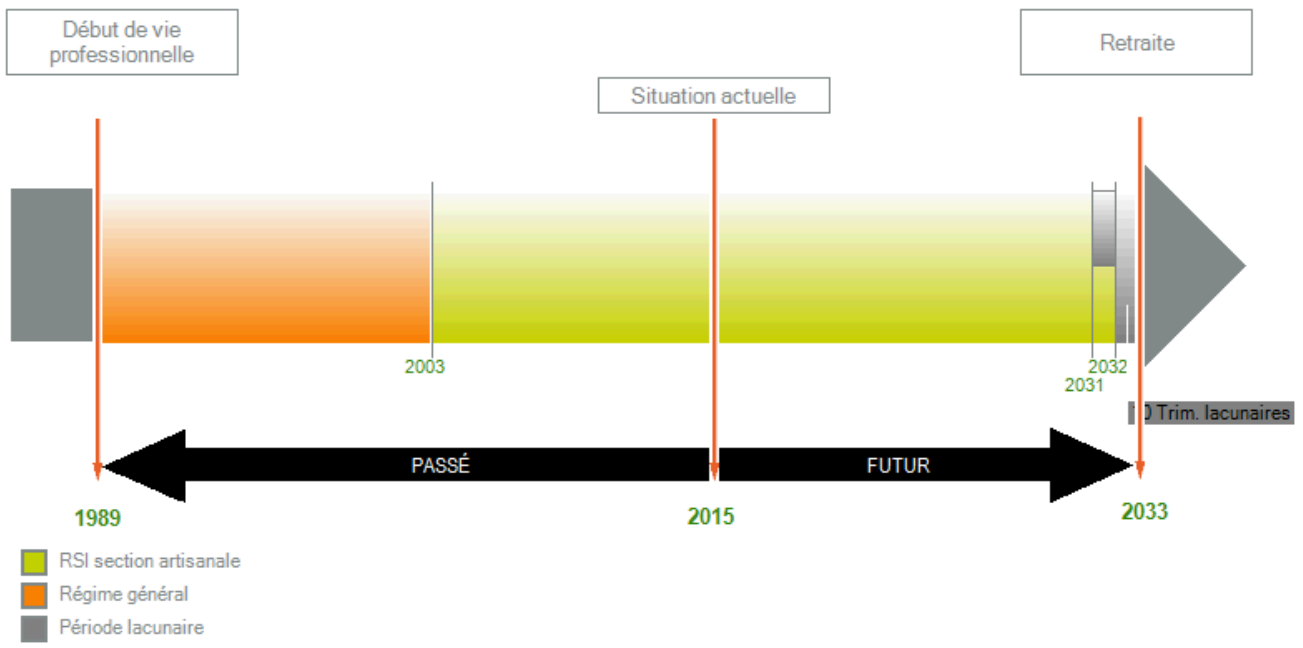
171 trimestres

Nombre de trimestres retenu pour le
calcul de vos droits



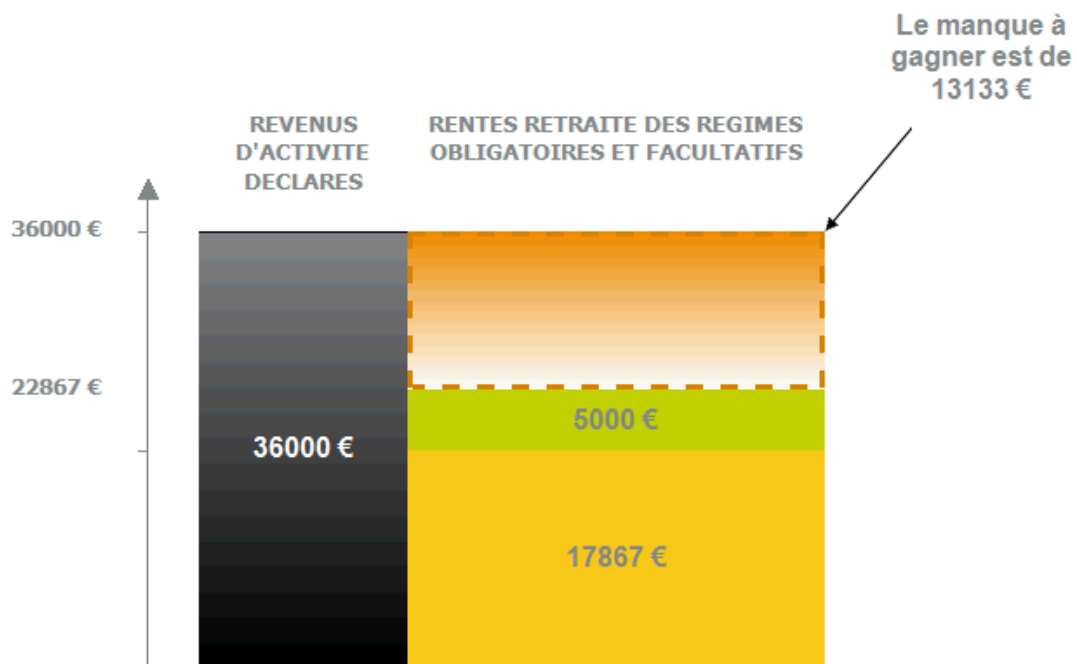
172 trimestres




S Stratégie Retraite



Droits des régimes de base : 13646 €
Droits des régimes complémentaires : 4221 €
Droits des autres régimes : 0 €
Montant total annuel net de vos droits : 17867 €
Droits des régimes facultatifs : 5000 €

Le nombre de trimestres validés pour le calcul du taux : 171
La pension est liquidée au taux de : 50 %



-  Revenus perdus
-  Régimes facultatifs
-  Montant Retraites Régimes obligatoires

3. Le détail des calculs des régimes obligatoires

Régime Général des Salariés

R E T R A I T E D E B	DROITS ACQUIS		DROITS A ACQUERIR	
	Rappel du calcul :			
	$\text{Salaire Annuel Moyen} \times \text{taux} \times (\text{nb de trimestres totalisés dans le régime} \div$			
	Nombre de trimestres	56	Nombre de trimestres	0
	Salaire Annuel Moyen		15 421 €	
	Taux de liquidation		50 %	
	Surcote		0,00 %	
	Majoration de durée d'assurance (MDA)		10,00 %	
	<u>Pension annuelle nette : 2 338 €</u>			

C O M P L E M E N T A I R	DROITS ACQUIS	DROITS A ACQUERIR
	Rappel du calcul :	
	Nombre de points × valeur du point	
	Nombre de points ARRCO : 780	Nombre de points à acquérir T1 (ou TA) : 0
	Nombre de points AGIRC TB: 0	Nombre de points à acquérir T2: 0
	Nombre de points AGIRC TC: 0	Nombre de points à acquérir TB: 0
		Nombre de points à acquérir TC: 0
	L'assuré bénéficie du statut cadre	Non
	Majorations pour enfants	Non
	Coefficient d'anticipation	0,00 %
<u>Pension annuelle nette</u> : 983 €		

R E T R A I T E D E B A	DROITS ACQUIS		DROITS A ACQUERIR	
	Rappel du calcul :			
	$RAMB \times \text{taux} \times (\text{nb de trimestres totalisés dans le régime} \div \text{dénominateur})$			
	Nombre de trimestres	48	Nombre de trimestres	68
	Nombre de points P1	0		
	RAMB		36 000 €	
	Taux de liquidation		50 %	
	Surcote		0,00 %	
	Majoration de durée d'assurance (MDA)		0,00 %	
	<u>Pension annuelle nette</u> : 11 308 €			

C O M P L E M E N T A	DROITS ACQUIS		DROITS A ACQUERIR	
	Rappel du calcul :			
	$\text{Nombre de points} \times \text{valeur du point}$			
	Nombre de points : 350		Nombre de points calculés jusqu'au départ à la retraite : 2 621 points	
	Bonification pour enfants		0 points	
	Taux d'abattement		0 %	
	<u>Pension annuelle nette</u> : 3 238 €			

4. Les contrats supplémentaires facultatifs

Droits servis sous forme de rente viagère

Nom du régime	MADELIN
Rente Annuelle	5 000 €
Droits de réversion	3 000 €
Age	65 an(s)

5. Les pensions de réversion

Ce sont les droits que le conjoint survivant percevra au décès de l'assuré. Il s'agit d'un pourcentage des retraites de l'assuré qui est parfois versé sous condition de ressources.

Pensions soumises à conditions de ressources	
Droits des régimes de base	7 369 €
Droits du RCI (artisan)	1 943 €
Droits du RCI (commerçant)	0 €
Pension totale des régimes supplémentaires	
3 000 €	

Pensions non soumises à condition de ressources	
Droits des régimes complémentaires sans conditions d'âge	0 €
Droits des régimes complémentaires à compter de 50 ans	0 €
Droits des régimes complémentaires à compter de 55 ans	590 €
Droits des régimes complémentaires à compter de 60 ans	0 €
Droits des régimes complémentaires à compter de 65 ans	0 €

Montant total des pensions de réversion : 12 902 €

6. Annexe(s)

Le(s) relevé(s) de carrière

Relevé de carrière pour les assurés relevant du Régime général							
Année	Revenu Annuel	F/C	Revenu Revalorisé	Trim. cotisés	Trim Assimilés	Autres Trim.	Trim. Totaux
1985	0	F	0 €	0	0	0	0
1986	0	F	0 €	0	0	0	0
1987	0	F	0 €	0	0	0	0
1988	0	F	0 €	0	0	0	0
1989	24000.00	F	5378,4 €	4	0	0	4
1990		F	7853,56 €	4	0	0	4
1991	37000.00	F	7941,98 €	4	0	0	4
1992	72000.00	F	14971,71 €	4	0	0	4
1993	73000.00	F	15179,65 €	4	0	0	4
1994	74000.00	F	15105,56 €	4	0	0	4
1995	26000.00	F	5243,94 €	3	1	0	4
1996	38000.00	F	7478,84 €	4	0	0	4
1997	80000.00	F	15574,19 €	4	0	0	4
1998	81000.00	F	15595,99 €	4	0	0	4
1999	82000.00	F	15613,52 €	4	0	0	4
2000	83000.00	F	15728,01 €	4	0	0	4
2001	84000.00	F	15597,36 €	4	0	0	4
2002	5000.00	€	5955 €	3	1	0	4
2003	0	€	0 €	0	0	0	0
2004	0	€	0 €	0	0	0	0
2005	0	€	0 €	0	0	0	0
2006	0	€	0 €	0	0	0	0
2007	0	€	0 €	0	0	0	0
2008	0	€	0 €	0	0	0	0
2009	0	€	0 €	0	0	0	0
2010	0	€	0 €	0	0	0	0
2011	0	€	0 €	0	0	0	0
2012	0	€	0 €	0	0	0	0
2013	0	€	0 €	0	0	0	0
2014	0	€	0 €	0	0	0	0
2015	0	€	0 €	0	0	0	0
2016	0	€	0 €	0	0	0	0
2017	0	€	0 €	0	0	0	0
2018	0	€	0 €	0	0	0	0
2019	0	€	0 €	0	0	0	0
2020	0	€	0 €	0	0	0	0
2021	0	€	0 €	0	0	0	0
2022	0	€	0 €	0	0	0	0
2023	0	€	0 €	0	0	0	0
2024	0	€	0 €	0	0	0	0
2025	0	€	0 €	0	0	0	0
2026	0	€	0 €	0	0	0	0
2027	0	€	0 €	0	0	0	0
2028	0	€	0 €	0	0	0	0
2029	0	€	0 €	0	0	0	0
2030	0	€	0 €	0	0	0	0
2031	0	€	0 €	0	0	0	0
2032	0	€	0 €	0	0	0	0
2033	0	€	0 €	0	0	0	0
2034	0	€	0 €	0	0	0	0
2035	0	€	0 €	0	0	0	0
2036	0	€	0 €	0	0	0	0
2037	0	€	0 €	0	0	0	0
2038	0	€	0 €	0	0	0	0

	Totaux	
Nombre de trimestres	<input type="text" value="56"/>	
Total Autres Trim.	<input type="text" value="0"/>	
Salaire annuel moyen	<input type="text" value="15421"/>	

Relevé de carrière pour les assurés relevant du RSI section artisanale

Année	Revenu Annuel	F/C	Revenu Revalorisé	Trim. cotisés	Trim. Assimilés	Autres Trim.	Trim. Totaux
1985	0	F	0 €	0	0	0	0
1986	0	F	0 €	0	0	0	0
1987	0	F	0 €	0	0	0	0
1988	0	F	0 €	0	0	0	0
1989	0	F	0 €	0	0	0	0
1990	0	F	0 €	0	0	0	0
1991	0	F	0 €	0	0	0	0
1992	0	F	0 €	0	0	0	0
1993	0	F	0 €	0	0	0	0
1994	0	F	0 €	0	0	0	0
1995	0	F	0 €	0	0	0	0
1996	0	F	0 €	0	0	0	0
1997	0	F	0 €	0	0	0	0
1998	0	F	0 €	0	0	0	0
1999	0	F	0 €	0	0	0	0
2000	0	F	0 €	0	0	0	0
2001	0	F	0 €	0	0	0	0
2002	0	€	0 €	0	0	0	0
2003	24000.00	€	28128 €	4	0	0	4
2004	24000.00	€	27672 €	4	0	0	4
2005	25000.00	€	28325 €	4	0	0	4
2006	26000.00	€	28964 €	4	0	0	4
2007	27000.00	€	29565 €	4	0	0	4
2008	28000.00	€	30324 €	4	0	0	4
2009	29000.00	€	31146 €	4	0	0	4
2010	30000.00	€	31920 €	4	0	0	4
2011	31000.00	€	32705 €	4	0	0	4
2012	32000.00	€	33088 €	4	0	0	4
2013	33000.00	€	33429 €	4	0	0	4
2014	36000.00	€	36000 €	4	0	0	4
2015	36000.00	€	36000 €	4	0	0	4
2016	36000.00	€	36000 €	4	0	0	4
2017	36000.00	€	36000 €	4	0	0	4
2018	36000.00	€	36000 €	4	0	0	4
2019	36000.00	€	36000 €	4	0	0	4
2020	36000.00	€	36000 €	4	0	0	4
2021	36000.00	€	36000 €	4	0	0	4
2022	36000.00	€	36000 €	4	0	0	4
2023	36000.00	€	36000 €	4	0	0	4
2024	36000.00	€	36000 €	4	0	0	4
2025	36000.00	€	36000 €	4	0	0	4
2026	36000.00	€	36000 €	4	0	0	4
2027	36000.00	€	36000 €	4	0	0	4
2028	36000.00	€	36000 €	4	0	0	4
2029	36000.00	€	36000 €	4	0	0	4
2030	36000.00	€	36000 €	4	0	0	4
2031	36000.00	€	36000 €	4	0	0	4
2032	0	€	0 €	0	0	0	0
2033	0	€	0 €	0	0	0	0
2034	0	€	0 €	0	0	0	0
2035	0	€	0 €	0	0	0	0
2036	0	€	0 €	0	0	0	0
2037	0	€	0 €	0	0	0	0
2038	0	€	0 €	0	0	0	0

Totaux

Nombre de trimestres	116
Total Autres Trim.	0
Revenu Annuel Moyen	36000

Les questions à se poser pour définir votre stratégie retraite



Compte tenu de la diversité des régimes de retraite, de nombreuses combinaisons et optimisations sont possibles. Mais avant de définir toute stratégie, il faut se poser certaines questions.

1^{ère} étape : optimiser les régimes de base

1) Est-ce que ma stratégie de rémunération pour l'avenir me permet de valider 4 trimestres par an ?

L'ensemble de vos trimestres sera validé à 62 ans, le 1^{er} janvier 2033.

2) Un rachat est-il opportun ?

Si l'assuré n'a pas cotisé sur une base permettant la validation de 4 trimestres par an, il peut avoir intérêt à racheter des trimestres. Attention, le coût doit être mis en rapport avec l'avantage procuré. Par ailleurs, les modalités de rachat varient selon que l'assuré est salarié ou TNS. Attention, la réforme Fillon offre de nouvelles opportunités.

Vous n'avez pas de possibilité de rachat au titre des années d'études supérieures ou des années incomplètes.

2^{ème} étape : conforter les régimes complémentaires

1) Ai-je validé les conséquences d'une carrière incomplète sur le montant de mes droits dans les régimes ARRCO et AGIRC où j'ai longtemps cotisé ?

Les salariés disposent de droits auprès des caisses complémentaires de retraite (ARRCO et AGIRC selon leur carrière). Or, en cas de départ en retraite avant 65 ans, le montant de ces droits s'avère largement conditionné par le taux de liquidation de la retraite de base. Dans certains cas, il est possible de majorer ce dernier, par exemple en rachetant des trimestres. Les conditions de liquidation des régimes complémentaires doivent impérativement être vérifiées.

L'ensemble de vos trimestres sera validé

à 62 ans, le 1^{er} janvier 2033.

2) Je suis artisan ou commerçant, puis-je liquider librement mon régime de retraite complémentaire?

Comme c'était déjà le cas pour la retraite complémentaire du RCO et celle du NRCO, la retraite complémentaire du RCI ne peut être attribuée avant la (ou les) retraite(s) de base du RSI ou indépendamment de cette (ou ces) dernière(s).

3^{ème} étape : bâtir une stratégie adaptée en cotisant volontairement

1) Quel niveau de rente viagère incompressible dois-je maintenir jusqu'à la fin de mes jours ?

Les taux de remplacement diminuent.

Si vous souhaitez maintenir un niveau de vie équivalent à celui que vous avez en tant qu'actif, il est nécessaire d'avoir une stratégie patrimoniale afin de générer des ressources supplémentaires, soit en souscrivant des contrats supplémentaires, soit en réalisant des investissements immobiliers (ou autres).

Votre revenu actuel de 36 000 €, vous laisse un revenu disponible après impôt (hors quotient familial) de 30 800 €.

Vos futures pensions calculées de 17 867 €, vous laisseront un revenu disponible après impôt (hors quotient familial et hors revenus autres) de 16 900 €.

2) Quel est le niveau de rente temporaire que je souhaite percevoir pendant la première partie de ma retraite ?

Les besoins ne sont pas les mêmes pendant toute la durée de sa retraite. Dans la première partie de sa retraite, il peut être opportun de s'assurer un certain niveau de vie, notamment pour financer voyages et loisirs.

Il peut être judicieux de prévoir un capital, pour cette 1^{ère} période de la retraite, au moyen, soit d'une assurance vie, soit d'un investissement immobilier.

3) Comment intégrer le risque dépendance ?

La dépendance est très mal garantie par les régimes de base. Compte tenu des coûts engendrés par la réalisation de ce risque, il est indispensable de souscrire une couverture dépendance



1) Salaire futur = 24000 E au RSI

Vos calculs sont établis en fonction des paramètres suivants :

Nombre de trimestres pour l'application du taux plein : 171 trimestres

Total des trimestres acquis (hors majorations pour enfant(s)) : 171 trimestres

Majoration pour enfants : Oui

Taux de liquidation dans les régimes alignés : 50 %

Montant des droits à retraite

1. Droits à la retraite de l'assuré

Le montant des pensions de l'assuré s'élève à : 15 727 €

Le montant des droits supplémentaires servis sous forme de rente viagère s'élève à : 5 000 €

Soit, par rapport à vos revenus actuels nets : 57,575 %